



## CAAD CHARTRE ÉTIQUE

### Préambule

Cette charte met en exergue six valeurs fortes parmi toutes celles qui motivent la mission et inspirent la pratique de la fondation CAAD. Les valeurs constituent des repères qui donnent une direction et expriment nos intentions ; elles sont soumises à la complexité des situations et aux influences du contexte. Par conséquent, elles sont sujettes à des tensions dans leur réalisation et à des atteintes parfois partielles.

Cette charte est le fruit d'une réflexion partagée et d'un positionnement commun du Conseil de fondation et de la Direction. Chaque membre de ces deux organes est garant de cette déclaration, de son influence et de son application dans la vie quotidienne de la fondation. Chaque collaborateur.trice est appelé.e à s'en inspirer dans le partenariat avec les bénéficiaires comme dans la collaboration avec ses collègues et nos partenaires.

---

### DIGNITÉ

La dignité est un droit fondamental humaniste, constitutionnel ainsi que du champ social. Elle constitue une part sacrée, intrinsèque et inaliénable de chaque individu : bénéficiaire - collaborateur.trice - partenaire. Nous comprenons la dignité comme l'un des fondements de l'estime de soi et de la bienveillance.

### AUTODÉTERMINATION

L'autodétermination est un repère qui oriente notre accompagnement vers l'exercice de l'autonomie adaptée et la réalisation des projets de vie individualisés de chaque bénéficiaire dans le respect des compétences et des limites propres à chaque individu. Nous visons la promotion de l'exercice des droits et devoirs pour chacun.e, tout en considérant avec nuance et bienveillance les différences individuelles avec leurs forces et leurs vulnérabilités spécifiques. La stabilité psychique, cognitive et émotionnelle ainsi que le bien-être global - parce qu'ils déterminent la qualité de vie - priment sur les objectifs de normalisation par l'autonomie et l'indépendance. Nous soutenons comme légitimes les aspirations à une inclusion de chacun.e par l'accès à une place à part entière dans la société.



## ÉCOUTE

Nous promovons une attitude d'ouverture authentique et empathique par la rencontre qui vise à accueillir sans jugement les propos, le vécu et la posture de l'Autre et ainsi le rejoindre là où il se trouve. Le personnel de la fondation investit la relation par un lien d'attachement qui favorise un partenariat sécurisé tout en adoptant une posture professionnelle garantissant une juste distance relationnelle. L'écoute est un prérequis qui constitue le socle d'un partenariat de confiance entre le bénéficiaire ou les partenaires et les collaborateurs.trices. Le dialogue est aussi à la base d'une philosophie et d'une organisation du travail qui prône la collaboration participative et complémentaire par la pluridisciplinarité à l'interne de la fondation comme avec le réseau des partenaires extérieurs.

## DIALOGUE

Le dialogue est un échange qui garantit une écoute et une considération de chaque partie. Il débouche sur un partage qui enrichit et contribue à l'aboutissement d'un consensus coconstruit. Chacun doit tendre à communiquer sous une forme respectueuse qui favorise la discussion, la collaboration et la cohérence.

## COHÉRENCE

La cohérence émane de la réunion de toutes les parties - bénéficiaire, collaborateurs.trices, partenaires - autour d'un projet et d'une stratégie (moyens) qui ont du sens pour toutes et tous et une intention constructive commune. Elle émane des visions partagées et de l'intelligence collective qui permet d'exercer notre pouvoir d'agir en toute responsabilité. La cohérence constitue l'un des fils conducteurs élaborés et partagés qui participent à la transparence et à la bientraitance. Cette dernière est comprise comme une recherche de l'équilibre entre une exigence rassurante, contenante et protectrice et une bienveillance sécurisée, empathique et moteur de résilience.

## RISQUE

Les enjeux de la réhabilitation psychique et sociale impliquent une prise de risque ainsi que de reconnaître nos limites et l'acceptation d'une part d'impuissance. L'anticipation, l'expertise métier acquise, les outils d'analyse, la solidarité des intervenants sont autant de conditions à l'acceptation et la gestion par toutes et tous d'un risque évalué et partagé par le réseau. L'élargissement progressif d'un cadre contraignant mais protecteur contribue aussi bien à la protection de chaque bénéficiaire qu'à la sécurité collective.